

Département de la Haute-Savoie
Commune d'YVOIRE- 74140

**ARRETE N° AG-2026-40
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT
SUR LE PARKING CITE MEDIEVALE**

Le Maire d'YVOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R 417-1 et suivants, et l'enlèvement des véhicules (art. R 325-12 et suivants) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-CAB-G7-2026-0014 en date du 03 juin 2026, instaurant des périmètres de protection sur la commune d'Yvoire à l'occasion du Sommet du G7 ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des personnes, des autorités et des usagers de la voie publique lors de la visite officielle de la délégation prévue le 16 juin 2026 ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement le stationnement sur l'ensemble du parking « Cité Médiévale » afin de permettre le bon déroulement de cette visite et de garantir la sécurité publique ;

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement de tout véhicule est interdit sur l'ensemble du parking « Cité Médiévale » du lundi 15 juin 2026 à partir de 18h00 jusqu'au au mardi 16 juin 2026 à 18h00.

Article 2 : Les usagers du parking souterrain ne pourront ni entrer ni sortir leurs véhicules du garage du lundi 15 juin 2026 à partir de 18h00 jusqu'au au mardi 16 juin 2026 à 18h00.

Article 3 : Tout contrevenant au présent arrêté s'expose à des sanctions prévues par le Code de la route, notamment l'enlèvement du véhicule en infraction.

Article 4 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place par service techniques municipaux afin d'informer les usagers des présentes dispositions.

Article 5 : Le maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Compagnie Départementale de Thonon-les-Bains

Monsieur le Commandant la Brigade Territoriale Autonome de Sciez

Monsieur le Chef du CPI Excenevex-Yvoire

Monsieur le Responsable de la surveillance de la voie publique sur la commune d'Yvoire

Monsieur le Responsable des Services techniques de la Commune d'Yvoire

Yvoire, le 12 juin 2026

Le Maire,
Erick MAGLI

